

APPEL A LA VIGILANCE

Centre d'accueil, d'écoute, d'information et de prévention, le CAFFES, fort de son expertise et de l'expérience acquise par l'ancienne ADFI Nord-Pas de Calais-Picardie qu'il a absorbée, accompagne depuis 1975 les familles et sortants d'emprise sectaire.

Du 14 au 19 novembre 2022, se tient le Festival "Nuit de la Philosophie" dans sept villes de France, surfant sur la Journée Mondiale de la Philosophie décrétée par l'UNESCO pour proposer d'« accéder aux sagesses contenues dans la Philosophie ».

Un évènement d'apparence séducteur, mais organisé par qui ?

Le site internet mentionne un collectif au sein duquel se trouve « Associations Nouvelle Acropole », mouvement ésotérique mentionné au rapport parlementaire de 1995 « Les sectes en France » et pour lequel la Mission Interministérielle de Vigilance et de Lutte contre les Dérives Sectaires (1) continuait d'exercer ces dernières années une vigilance « *du fait de suspicions de dérives autoritaires et au regard de son prosélytisme vis-à-vis des milieux scolaires et étudiants* » (2).

Quels sont les domaines d'activités des intervenants ? facilitateur en biodanza, chromothérapeute, méthode WimHof (yoga givré), Ayurveda, énéagramme, musique vibratoire, etc... des techniques souvent présentées comme relevant de « pratiques non conventionnelles à visée thérapeutiques ».

Le CAFFES ne doute pas que, dans leur grande majorité, les personnes présentes à ce festival ne manqueront pas de préciser que les pratiques découlant des « sagesses » exposées ne se substituent pas à une prise en charge et à un avis médical.

Cependant, les techniques précédemment mentionnées peuvent déboucher sur des dérives à caractère sectaire, comme nous pouvons le constater quotidiennement dans notre centre au regard des témoignages de familles accueillies, aux situations douloureuses et/ou tragiques.

Des pratiques dénoncées par la MIVILUDES qui sont principalement le fait de personnes dépourvues de qualifications médicales qui, pourtant, prescrivent et pratiquent des soins ou des techniques de bien-être sans aucun contrôle scientifique, professionnel, médical ou ordinal. Il est alors nécessaire de se poser certaines questions : Ces personnes intervenant sur la santé des individus sont-elles toutes des professionnels de santé, titulaires de diplômes reconnus par l'Etat qui légitiment leurs pratiques ?

Pour ces raisons, le CAFFES relance son appel à la plus grande prudence et invite le public à toujours se renseigner sur les pratiques qu'on lui propose mais aussi sur l'identité, les qualifications, les motivations, et le contexte dans lequel exercent celles et ceux qui les proposent.

Le 10 Novembre 2022

**Pour le CAFFES, Charline Delporte, présidente
Contact : 06.08.35.09.58**

(1) <http://www.miviludes.interieur.gouv.fr/>

(2) [Des cours de musique dans les locaux de la Nouvelle Acropole | UNADFI](#)